



1202563

CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES DE BINCHE.

LA COMPTABILITÉ

des sociétés d'assurance mutuelle
du bétail.

Étude théorique et pratique
sur la tenue des livres d'une société mutuelle
d'assurance du bétail

PAR

Georges MALHERBE.

Membre de la société d'économie sociale de Bruxelles.

Prix : 2 FRANCS.



UNIVERSIDAD DE DEUSTO
BIBLIOTECA

*Le cercle d'études sociales de Binche a publié et répandu depuis sa
fondation plus de 375,000 brochures sur la question sociale.*

RENAIX.

LEHERTE-COURTIN,
libraire,
rue de la Gare.

BRUXELLES.

OSCAR SCHEPENS
Société belge de librairie
rue Treurenberg

1904

14302



CERCLE D'ETUDES SOCIALES DE BINCHE.

LA COMPTABILITÉ

des Sociétés d'assurance du Bétail.

CHAPITRE I^{er}

Exposé général et théorique.

I. — Quel but poursuivons-nous ?

Il est incontestable que la comptabilité de nos sociétés d'assurance mutuelle du bétail laisse beaucoup à désirer, que la plus grande divergence existe dans les méthodes suivies et que, le plus souvent, les méthodes adoptées ne reposent sur aucun principe.

Et cependant, il importe souverainement que cette comptabilité soit bien tenue et il serait à désirer qu'on adopte une méthode sanctionnée par l'expérience et se basant sur des règles qui ont fait leurs preuves dans d'autres domaines sans doute, mais qui peuvent facilement s'adapter aux exigences spéciales des sociétés d'assurance mutuelle du bétail.

C'est dans le but de travailler à la diffusion des bonnes méthodes de comptabilité et à leur uniformisation, que nous publions sur la comptabilité des sociétés d'assurance du bétail, un travail analogue à ceux que nous avons publiés sur la comptabilité des syndicats d'achat, des syndicats d'outillage agricole, des sociétés de secours mutuels et des caisses Raiffeisen. (1)

(1) La comptabilité des caisses Raiffeisen par G. Malherbe ; La comptabilité des syndicats agricoles coopératifs par G. Malherbe ; La comptabilité des syndicats d'outillage agricole par G. Malherbe ; La tenue des livres syndicaux par G. Malherbe. — Bruxelles : Oscar Schepens.



Nous ne nous éloignerons donc pas des règles générales admises en comptabilité, mais nous nous efforcerons de les adapter aux nécessités d'une mutuelle s'occupant de l'assurance du bétail.

II. — La méthode que nous préconisons

Cette méthode se caractérise à la fois et par les livres de comptabilité que nous préconisons et par la théorie des comptes que nous adoptons. Nous allons exposer nos idées avec quelques détails.

Les livres de comptabilité préconisés. — Pour les sociétés d'assurance mutuelle du bétail, nous préconisons trois registres : le livre des comptes collectifs ou journal, le livre des signalements et des expertises, et le livre des comptes individuels.

Le livre des comptes collectifs ou journal expose la marche financière de la société dans les grandes lignes de son activité sociale, et le détail des opérations y figure classé en un certain nombre de catégories que nous appelons comptes.

Le livre des signalements et des expertises renseigne la société sur les caractères qui permettront d'établir l'identité des animaux assurés, et leur valeur au moment des expertises trimestrielles.

Enfin, le livre des comptes individuels établit le compte particulier d'un chacun des associés et notamment le détail des paiements qu'ils effectuent à la société et le détail des sommes qu'ils en reçoivent.

La théorie des comptes. — Chaque compte groupe donc les affaires de même nature si bien que l'ordre le plus parfait existe ainsi dans les écritures sociales et que la société peut facilement se rendre compte de la situation exacte de la catégorie d'affaires consignées dans chacun de ces groupements.

Chaque compte se subdivise en un compte débiteur et un compte créditeur, le débit indiquant ce que le compte reçoit et le crédit ce que le compte fournit. Ainsi, le débit du compte-caisse renseignera toutes les recettes effectuées par la société, tandis que le crédit nous dira tout ce que ce compte fournit, c'est-à-dire, le détail des dépenses faites.

Les comptes que nous préconisons pour une société d'assurance mutuelle du bétail sont : le compte-caisse, le compte-membres effectifs, le compte vétérinaire, le compte-réassurance, le compte-banque, le compte-profits et pertes et le compte-frais généraux.

Le compte-caisse relate toutes les entrées et toutes les sorties de caisse et permet d'établir à chaque instant le montant des sommes que le trésorier conserve chez lui.

Le compte-membres effectifs relate tout ce que les sociétaires paient à la société, soit comme cotisation, soit comme droit d'entrée, soit comme amende, et tout ce qu'ils en reçoivent notamment le montant des indemnités en cas de sinistre, et la valeur des frais de vétérinaire. Grâce à ce compte, la société peut savoir à chaque instant ce qu'elle gagne sur ses sociétaires, ou ce que ceux-ci gagnent sur elle.

Le compte-vétérinaire relate le montant des factures du vétérinaire et le montant des sommes qu'on lui paie. La société sait ainsi exactement ce que lui coûte le service vétérinaire et ce qu'il reste à payer pour les soins donnés aux animaux assurés.

Le compte-réassurance relate le montant de ce que la société paie à la caisse de réassurance sous forme de cotisation et ce qu'elle en reçoit sous forme d'indemnité de réassurance. Elle peut ainsi constater facilement si le service de réassurance la constitue en bénéficiaire ou en perte.

Le compte-banque relate les dépôts et les retraits que la société effectue soit à la caisse rurale, soit à la caisse générale d'épargne. Elle peut ainsi savoir à chaque instant le montant de l'actif qu'elle possède sous forme de dépôts.

Le compte-profits et pertes relate le détail des profits et des pertes réalisés par la société, les profits s'inscrivant au crédit, et les pertes au débit, si bien que la différence des totaux indique le montant total des bénéfices ou des pertes à un moment donné. Sont considérés comme profits, les cotisations des membres honoraires, les subsides divers, les intérêts dus par la banque et les bonis réalisés sur les sociétaires et sur la réassurance ; sont considérés comme pertes, le solde créditeur du compte-frais généraux, les malis du compte sociétaire, et les malis de la réassurance.

Enfin, le compte-frais généraux donne le détail des frais qu'occasionne la gestion des affaires sociales.

Chaque opération exige une double transcription : les chiffres relatifs à chacune d'elles s'inscrivent au débit d'un compte et au crédit d'un autre compte. Le tableau suivant nous dira au débit et au crédit de quels comptes il faudra faire ces inscriptions.

LES OPÉRATIONS	IL FAUT LES INSCRIRE AU	
	DÉBIT DE	CRÉDIT DE
I. — Les opérations d'assurance.		
1 ^o Les cotisations, droits d'entrée et amendes des membres effectifs.	Caisse.	Membres effectifs.
2 ^o Les cotisations des membres honoraires.	Caisse.	Profits et pertes.
3 ^o Les indemnités allouées.	Membres effectifs.	Caisse.
4 ^o Les factures du vétérinaire.	Membres effectifs.	Vétérinaires.
5 ^o Les paiements faits au vétérinaire.	Vétérinaire.	Caisse.
II. — Les opérations de réassurance.		
1 ^o Les cotisations payées à la Caisse de réassurance.	Réassurance.	Caisse.
2 ^o Les indemnités reçues de la caisse de réassurance.	Caisse.	Réassurance.
3 ^o Les subsides reçus de la caisse de réassurance.	Caisse.	Réassurance.
III. — Les opérations de banque.		
1 ^o Les dépôts effectués à la caisse rurale ou à la caisse d'épargne.	Banque.	Caisse.
2 ^o Les retraits effectués à la caisse rurale ou à la caisse d'épargne.	Caisse.	Banque.
3 ^o Les intérêts dus pour les dépôts.	Banque.	Profits et pertes.
4 ^o Les intérêts payés pour les dépôts.	Caisse.	Banque.
IV. — Le calcul des profits et des pertes.		
1 ^o Les subsides divers et les cotisations des membres honoraires.	Caisse.	Profits et pertes.
2 ^o Les bonis réalisés sur les sociétaires.	Sociétaire.	Profits et pertes.
3 ^o Les bonis réalisés sur les opérations de réassurance.	Réassurance.	Profits et pertes.
4 ^o Les intérêts dus par la Banque.	Banque.	Profits et pertes.
5 ^o Le solde créditeur des frais généraux.	Profits et pertes.	Frais généraux.
6 ^o Les malis du compte-sociétaire.	Profits et pertes.	Sociétaires.
7 ^o Les malis du compte-réassurance.	Profits et pertes.	Réassurance.
8 ^o Le solde débiteur des frais généraux.	Profits et pertes.	Frais généraux.
V. — Les frais.		
1 ^o Les frais de premier établissement et d'imprimés.	Frais généraux.	Caisse.
2 ^o Les frais d'administration.	Frais généraux.	Caisse.
3 ^o Les recettes provenant de la vente de livres.	Caisse.	Frais généraux.
4 ^o Les recettes provenant de la rentrée de frais généraux indument payés.	Caisse.	Frais généraux.

Le tableau suivant nous dira, sous une autre forme, comment doivent se faire les inscriptions.

LES COMPTES	OPÉRATIONS A INSCRIRE AU	
	DÉBIT	CRÉDIT
Le compte-caisse.	1 ^o Les droits d'entrée. 2 ^o Les cotisations des membres effectifs. 3 ^o Les cotisations des membres honoraires. 4 ^o Les amendes. 5 ^o Les retraits de dépôts faits en banque. 6 ^o Les intérêts perçus pour dépôts. 7 ^o Les subsides. 8 ^o Les indemnités payées par la caisse de réassurance.	1 ^o Les indemnités allouées. 2 ^o Les cotisations payées à la caisse de réassurance. 3 ^o Les dépôts effectués en Banque. 4 ^o Les frais généraux. 5 ^o Les paiements effectués aux vétérinaires.
Le compte-sociétaires.	1 ^o Les indemnités que le sociétaire perçoit. 2 ^o Le montant des factures du vétérinaire.	1 ^o Les droits d'entrée et les cotisations qu'il paie. 2 ^o Les amendes qu'il paie.
Le compte-vétérinaires.	1 ^o Le montant des factures que la société lui paie.	1 ^o Le montant des factures qu'il adresse à la société.
Le compte-réassurance.	1 ^o Le montant des cotisations de réassurance payées par la société.	1 ^o Le montant des indemnités allouées par la caisse de réassurance.
Le compte-banque.	1 ^o Le montant des dépôts faits à la caisse rurale ou à la poste. 2 ^o Le montant des intérêts dus pour dépôts.	1 ^o Le montant des retraits effectués par la société. 2 ^o Le montant des intérêts qu'on lui paie.
Le compte-profits et pertes.	1 ^o Les malis réalisés par le compte-sociétaire. 2 ^o Les malis réalisés par le compte-réassurance. 3 ^o Le solde créditeur du compte-frais généraux.	1 ^o Les subsides divers alloués à la société. 2 ^o Les cotisations des membres honoraires. 3 ^o Les intérêts qui lui sont dus par le compte-banque. 4 ^o Les bonis réalisés par le compte-sociétaire. 5 ^o Les bonis réalisés par le compte-réassurance.
Le compte-frais généraux.	1 ^o Les frais de premier établissement et d'imprimés. 2 ^o Les frais d'administration.	1 ^o Les recettes provenant de la vente de livres de sociétaire et autres. 2 ^o Les rentrées de frais généraux payés indument.



CHAPITRE II.

La tenue des livres d'une société d'assurance mutuelle du bétail.

I. — Le registre des comptes collectifs.

Le registre des comptes collectifs est le journal où la société inscrit toutes ses opérations financières, mais en les groupant par catégorie que nous dénommons comptes et dont nous avons parlé plus haut. Ces comptes sont le compte-caisse, le compte-sociétaires, le compte-vétérinaire, le compte-réassurance, le compte-banque, le compte-profits et pertes et le compte-frais généraux.

Ces différents comptes y apparaissent selon les méthodes de la comptabilité américaine c'est-à-dire sur deux folios qui se font face, et ils s'y joignent à un compte spécial qui les concentre tous et qui a pour titre, la dénomination de « sommes globales ». Ce compte global correspond à celui qui ouvre le livre-journal dans la comptabilité ordinaire.

Chacun de ces comptes collectifs se subdivise à son tour en un compte débiteur et un compte créditeur. On inscrit au débit tout ce que le compte reçoit et au crédit tout ce qu'il fournit.

Chaque opération exige trois inscriptions : une première dans la colonne des totaux, une seconde au crédit d'un des comptes c'est à dire du compte qui fournit et une troisième au débit d'un autre compte c'est-à-dire du compte qui reçoit. Ainsi, supposons une recette provenant d'un subside de 100 francs octroyés par les pouvoirs publics, j'inscrirai 100 francs dans la colonne des totaux, 100 francs au crédit du compte profits et pertes et 100 francs au débit du compte-caisse. C'est en effet, le compte-caisse qui reçoit les 100 francs et c'est le compte-profits et pertes qui fournit les bénéfices. Un seul coup d'œil renseigne rapidement sur la situation des comptes ainsi formés et par conséquent sur la marche générale des affaires de la société.

La question la plus importante est celle qui se rapporte à la clôture et à la réouverture des comptes. On y arrive par l'établissement de la balance de sortie ou de clôture et de la balance d'entrée ou d'ouverture.

La clôture des écritures se fait pour chacun des comptes pris isolément, et on y arrive en équilibrant les totaux du débit et les totaux du crédit de chacun d'eux. Pour cela, il suffit d'établir la différence entre ces deux totaux et l'inscrire en dessous du total le moins élevé.

La passation des écritures se fait en tenant compte de ce principe que la balance de sortie reçoit l'actif ou les différences créditées et fournit le passif ou les différences débitées, ou en d'autres termes la balance de sortie est débitée des différences inscrites au crédit pour équilibrer les comptes, et créditée des différences inscrites au débit dans le même but.

Quant à la balance d'entrée, elle s'établit en inscrivant les différences dont nous venons de parler dans la colonne opposée à celle où on a dû les inscrire pour la balance de sortie ; la balance d'entrée est donc créditée de l'actif c'est-à-dire des différences qu'on inscrit au débit, et débitée du passif c'est-à-dire des différences qu'on inscrit au crédit.

La balance d'entrée nous fournit tous les éléments constitutifs du bilan, les sommes inscrites au débit formant l'actif, et les sommes inscrites au crédit formant le passif.

Le bilan de la société dont nous publions les comptes fictifs s'établira donc comme suit au 31 décembre de l'exercice écoulé :

ACTIF		PASSIF	
1 ^{re} Encaisse	50.00	1 ^{re} Sommes dues au vétérinaire	10.00
2 ^o Dépôts non retirés à la Caisse rurale . .	520.00	2 ^o Profits et Pertes . .	572.85
3 ^o Intérêts dus pour fonds déposés	12.85		
	582.85		582.85

Le bénéfice net a donc été de 572 francs 85 qui formeront la réserve.



— 11 —

MEMBRES EFFECTIFS		VÉTÉRINAIRE		RÉASSURANCE		BANQUE		PROFITS ET PERTES		FRAIS GÉNÉRAUX	
débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
	800.00					400.00			200.00		
	200.00			60.00						50.00	
100.00					40.00	80.00					
	200.00										
100.00					40.00	140.00					
							300.00				
300.00											
500.00	600.00			60.00	80.00	620.00	300.00		250.00	50.00	

DATES		Folio du Grand-Livre	OPÉRATIONS	Sommes partielles	Sommes totales	CAISSE	
Mois	Jour					débit	crédit
Octobre	7		Report. Caisse à membres effectifs. N/recette cotis. trimestrielle Louis Bernard Léon Dethier Emile Dethy Oscar Deroux Pierre Tulin Joseph Totin Henri Lechien Ernest Likin Jules Gervais Désiré Gorila		2400.00	1230.00	1230.00
Octobre	8		Réassurance à caisse. N/paiement cotisation de réassurance 6 mois N/recette indemnité de réassurance		00.00 120.00		00.00
Octobre	12		Membres effectifs à vétérinaire. Louis Bertouille, vétérinaire s/facture.		10.00		
Octobre	15		Banque à caisse. N/dépôt à la Caisse rurale		00.00		200.00
Octobre	20		Vétérinaire à caisse. N/paiement la facture Bertouille		10.00		10.00
Décemb.	31		Banque à profits et pertes. Intérêts dus par la Caisse rurale		12.85		
Décemb.	31		Membres effectifs à vétérinaire. Louis Bertouille, vétérinaire s/facture. Profits et pertes à frais généraux. Pour solde de ce compte. Divers à profits et pertes. Membres effectifs : nos bénéfices sur mem- bres Réassurance : nos bénéfices sur réassurance		10.00 50.00 280.00 80.00		
			Balance de sortie à divers. A Caisse : nos espèces en caisse A Banque : 1 ^{er} solde des dépôts non retirés 2 ^o Intérêts dus pour Banque Divers à balance de sortie. Vétérinaire : s/facture non payée Profits et pertes : n/bénéfices réalisés		50.00 520.00 12.85 10.00 572.85		
					3492.85	1550.00	1550.00
1904	Janvier	1	Divers à balance d'entrée. Caiss : n/espèces en caisse Banque : 1 ^{er} solde des dépôts non retirés 2 ^o Intérêts dus par Banque Balance d'entrée à divers. A vétérinaire : s/facture non payée A profits et pertes : n/bénéfices réalisés Vétérinaire à caisse. N/paiement vétérinaire Caisse à membres effectifs. N/recette cotis. trimestrielle Louis Bernard Léon Dethier Emile Dethy Oscar Deroux Pierre Tulin Joseph Totin Henri Lechien Ernest Likin Jules Gervais Désiré Gorila		50.00 520.00 12.85 10.00 572.85 10.00 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00 20.00		
					3492.85	1550.00	1550.00

MEMBRES EFFECTIFS		VÉTÉRINAIRE		RÉASSURANCE		BANQUE		PROFITS ET PERTES		FRAIS GÉNÉRAUX	
débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
100.00	600.00			60.00	80.00	620.00	300.00		220.00	50.00	
	500.00										
				60.00	120.00						
10.00		10.00									
						200.00					
		10.00									
						12.85		12.85			
10.00		10.00									
								50.00		50.00	
280.00				80.00					300.00		
800.00	800.00	10.00	20.00	200.00	200.00	832.85	300.00	50.00	622.85	50.00	30.00
						520.00	12.85				
		10.00						572.85			
800.00	800.00	20.00	20.00	200.00	200.00	832.85	832.85	622.85	622.85	50.00	10.00

Les balances de vérification ont pour but de contrôler si toutes les écritures ont été bien transcrites. Elles se font nécessairement au bas de chaque folio, mais on peut les établir plus souvent et notamment toutes les fois qu'une vérification est nécessaire ou simplement utile. On y procède en additionnant toutes les sommes débitées et toutes les sommes créditées. Les produits ainsi obtenus doivent être absolument égaux. En guise d'exercice, nous faisons la balance de vérification pour chacun des folios de notre modèle de journal grand livre.

COMPTES	FOLIO 1		FOLIO 2		FOLIO 3	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Caisse	1200.00	1200.00	1500.00	1500.00	1500.00	1500.00
Membres effectifs	200.00	200.00	800.00	800.00	800.00	800.00
Vétérinaires	"	"	40.00	20.00	20.00	20.00
Reassurance	60.00	80.00	200.00	100.00	100.00	200.00
Banque	680.00	200.00	832.85	200.00	832.85	832.85
Profits et pertes	"	250.00	103.0	622.85	622.85	622.85
Frais généraux	50.00	"	50.00	50.00	50.00	50.00
Totaux.	2400.00	2400.00	3492.85	3492.85	4075.70	4075.70

Lorsqu'une discordance apparaît, c'est qu'une erreur s'est glissée dans les écritures. Il faut la rechercher immédiatement. Pour cela, il suffit de passer en revue chacun des articles et de contrôler si les sommes y afférentes ont été bien transcrites c'est-à-dire dans la colonne où elles doivent effectivement paraître, et de pointer les articles une fois vérifiés. Les erreurs se rectifient en annulant l'article qui a été mal inscrit et en le remplaçant par un article nouveau parfaitement rectifié.

II. — Le registre des signalements et des expertises.

Le registre des signalements et des expertises est un registre matricule où chaque animal assuré est inscrit, non seulement avec son signalement, mais encore avec la valeur que lui attribuent les expertises trimestrielles. Le signalement a pour but d'établir l'identité des animaux assurés, si bien qu'aucune supercherie ne soit possible et qu'en cas de sinistre la société puisse toujours s'assurer que l'animal sinistré était réellement un de ceux qu'elle avait admis au bénéfice de l'assurance. L'inscription de la valeur déterminée lors des expertises a pour but de permettre à la société de fixer le montant des primes que chaque assuré devra payer, celles-ci étant proportionnelle au chiffre d'assurance.

Le signalement des animaux assurés s'établit au moyen de signes caractéristiques, naturels ou artificiels, d'une nature indélébile et qui, en cas de sinistre, puissent servir à prouver que l'on se trouve réellement en présence de l'animal assuré et non d'un autre qu'on lui aurait frauduleusement substitué. Les caractères d'identité naturelle sont l'âge, la couleur et les signes particuliers quelconques que possède un animal donné; les caractères d'identité artificielle sont le plus souvent une empreinte gravée au fer rouge sur la corne de l'animal. Cette empreinte se compose généralement d'un chiffre qui varie d'animal à animal et d'une lettre qui est la même pour tous, comme par exemple 1 B, 2 B, 3 B, 4 B, et ainsi de suite. Il semble qu'on doive conseiller d'utiliser pour le signalement des animaux assurés et les caractères d'identité naturelle et les caractères d'identité artificielle.

La méthode d'inscription que nous préconisons nous paraît de nature à simplifier la besogne. On fait, par trimestre, le total des valeurs assurées par chacun des intéressés et on calcule alors seulement le montant des cotisations que chacun devra payer. Toutes ces inscriptions se font sur un seul et même registre.

Le modèle suivant que nous remplissons pour une année entière nous aidera à mieux comprendre la théorie. On pourrait toutefois y apporter tous les perfectionnements désirables.

No d'ordre	Age de l'animal	SIGNALLEMENT DES ANIMAUX ASSURÉS	Leur valeur d'après expertise trimestrielle			
			1er tri- mestre	2e tri- mestre	3e tri- mestre	4e tri- mestre
Louis Bernard.						
1	1894	1 M. — Pelage noir tacheté de blanc.	350.00	375.00	375.00	375.00
2	1896	2 M. — Pelage noir, cou blanc et queue blanche.	450.00	425.00	425.00	400.00
3	1897	3 M. — Pelage blanc moucheté de noir.	425.00	400.00	400.00	400.00
4	1895	4 M. — Rouge orangé et blanc, les jambes blanches.	375.00	400.00	400.00	400.00
5	1893	5 M. — Rouge et blanc, tête blanche, tache rouge sur le rein.	325.00	350.00	375.00	375.00
6	1890	6 M. — Jaune et blanc, cœur en tête, et tache blanche sur la queue.	475.00	450.00	425.00	425.00
7	1890	7 M. — Blanc et froment, l'œil droit dans le froment.	500.00	475.00	475.00	450.00
8	1890	8 M. — Noir avec tache blanche sur le rein.	300.00	325.00	325.00	350.00
9	1890	9 M. — Rouge et blanc, tache rouge sur la joue droite.	325.00	350.00	375.00	375.00
10	1898	10 M. — Rouge et blanc, l'œil gauche légèrement encadré.	425.00	450.00	425.00	425.00
11	1890	11 M. — Blanc et rouge foncé, oreilles et jambes blanches.	—	—	400.00	425.00
Valeur totale des animaux assurés.			4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Montant de la cotisation trimestrielle.			20.00	20.00	20.00	20.00
Léon Dethier.						
12	1895	11 M. — Froment et blanc, corne droite dirigée en bas.	325.00	350.00	325.00	350.00
13	1896	12 M. — Froment et blanc, oreille gauche reculée.	475.00	450.00	475.00	450.00
14	1890	13 M. — Noir et blanc, tache blanche à l'origine de la queue.	475.00	475.00	400.00	—
15	1900	14 M. — Noir tacheté de blanc, corne gauche brisée.	325.00	325.00	400.00	350.00
16	1890	15 M. — Jaune et blanc, tache noire sur le chanfrein.	350.00	375.00	375.00	375.00
17	1898	16 M. — Noir et blanc, oreilles blanches.	450.00	425.00	425.00	425.00
18	1897	17 M. — Rouge et blanc, tache rouge sur le rein.	375.00	350.00	375.00	375.00
19	1896	18 M. — Rouge et blanc, quatre jambes blanches.	425.00	450.00	425.00	425.00
20	1890	19 M. — Rouge tacheté de blanc, corne gauche dirigée en bas.	350.00	350.00	350.00	350.00
21	1890	20 M. — Blanc et froment, queue blanche.	500.00	500.00	500.00	500.00
22	1890	112 M. — Blanc et noir, tache blanche sur le chanfrein.	—	—	—	450.00
Valeur totale des animaux assurés.			4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Montant de la cotisation trimestrielle.			20.00	20.00	20.00	20.00
Emile Dethy.						
23	1899	21 M. — Pelage noir, tacheté de blanc.	350.00	375.00	350.00	350.00
24	1898	22 M. — Pelage noir, cou blanc et queue blanche.	450.00	425.00	400.00	—
25	1897	23 M. — Pelage blanc moucheté de noir.	475.00	450.00	500.00	470.00
26	1899	24 M. — Rouge orangé et blanc, oreilles blanches.	325.00	350.00	350.00	350.00
27	1900	25 M. — Rouge et blanc, tête blanche.	425.00	425.00	425.00	425.00
28	1901	26 M. — Jaune et blanc, tache blanche sur la queue.	375.00	375.00	375.00	375.00
29	1900	27 M. — Jaune et blanc, l'œil encadré de noir.	450.00	450.00	475.00	475.00
30	1900	28 M. — Rouge et blanc, tache rouge sur la joue gauche.	420.00	450.00	425.00	425.00
31	1890	29 M. — Noir et blanc, tache noire sur le flanc droit.	350.00	350.00	350.00	350.00
32	1899	30 M. — Blanc et rouge foncé, oreilles blanches.	350.00	350.00	350.00	350.00
33	1890	113 M. — Blanc et noir, tache blanche sur le chanfrein.	—	—	—	450.00
Valeur totale des animaux assurés.			4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Montant de la cotisation trimestrielle.			20.00	20.00	20.00	20.00
Oscar Deroux.						
34	1898	31 M. — Pelage noir, tacheté de blanc.	325.00	350.00	325.00	325.00
35	1897	32 M. — Noir, cou blanc et queue blanche.	350.00	350.00	350.00	350.00
36	1898	33 M. — Pelage noir, moucheté de blanc.	475.00	450.00	475.00	475.00
37	1899	34 M. — Rouge orangé et blanc, oreilles blanches.	450.00	450.00	450.00	450.00
38	1900	35 M. — Rouge et blanc, tête blanche.	375.00	375.00	375.00	375.00
39	1901	36 M. — Jaune et blanc, tache blanche sur la queue.	350.00	350.00	350.00	350.00
40	1901	37 M. — Jaune et blanc, l'œil encadré de noir.	450.00	425.00	425.00	450.00
41	1900	38 M. — Rouge et blanc, tache noire sur le flanc droit.	425.00	450.00	450.00	425.00
42	1898	39 M. — Blanc et rouge foncé, oreilles blanches.	350.00	350.00	375.00	375.00
43	1898	40 M. — Blanc et noir, tache noire sur le chanfrein.	450.00	450.00	425.00	425.00
Valeur totale des animaux assurés.			4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Montant de la cotisation trimestrielle.			20.00	20.00	20.00	20.00

No d'ordre	Age de l'animal	SIGNALLEMENT DES ANIMAUX ASSURÉS	Leur valeur d'après expertise trimestrielle			
			1er tri- mestre	2e tri- mestre	3e tri- mestre	4e tri- mestre
Pierre Tintuin.						
45	1896	41 M. — Noir tacheté de blanc, corne brisée	350.00	350.00	325.00	325.00
46	1897	42 M. — Blanc, cou noir et queue noire	350.00	350.00	375.00	375.00
47	1899	43 M. — Pelage blanc moucheté de noir, jambes blanches.	325.00	325.00	325.00	325.00
48	1890	44 M. — Rouge orangé tacheté de blanc	325.00	325.00	350.00	350.00
49	1890	45 M. — Rouge tacheté de blanc, tête blanche.	475.00	475.00	475.00	475.00
50	1900	46 M. — Rouge et blanc, tache blanche sur la queue	475.00	500.00	500.00	500.00
51	1900	47 M. — Rouge et blanc, tache rouge sur la joue droite.	450.00	425.00	400.00	400.00
52	1897	48 M. — Blanc tacheté de rouge, oreilles blanches.	450.00	425.00	450.00	470.00
53	1898	49 M. — Noir avec tache blanche sur le flanc.	375.00	400.00	400.00	400.00
54	1899	50 M. — Blanc et rouge foncé, jambes blanches	425.00	425.00	425.00	425.00
Valeur totale des animaux assurés.			4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Montant de la cotisation trimestrielle			20.00	20.00	20.00	20.00
Joseph Totin.						
55	1899	51 M. — Froment et blanc, corne gauche dirigée en bas.	375.00	400.00	375.00	375.00
56	1898	52 M. — Froment et blanc, oreille gauche reculée	375.00	350.00	375.00	375.00
57	1890	53 M. — Noir et blanc, tache blanche à l'origine de la queue	325.00	325.00	300.00	325.00
58	1900	54 M. — Noir tacheté de blanc, corne gauche brisée	325.00	325.00	350.00	325.00
59	1900	55 M. — Jaune et blanc, tache noire sur le chanfrein	425.00	450.00	450.00	450.00
60	1901	56 M. — Noir et blanc, oreilles blanches	475.00	450.00	400.00	400.00
61	1899	57 M. — Rouge tacheté de blanc, tache rouge sur le rein.	475.00	475.00	500.00	500.00
62	1899	58 M. — Rouge et blanc, quatre jambes blanches	475.00	475.00	450.00	450.00
63	1890	59 M. — Rouge tacheté de blanc, corne gauche dirigée en bas	350.00	350.00	375.00	375.00
64	1900	60 M. — Blanc et noir, tache blanche sur le chanfrein	450.00	450.00	425.00	425.00
Valeur totale des animaux assurés.			4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Montant de la cotisation trimestrielle			20.00	20.00	20.00	20.00
Henri Lechien.						
65	1897	61 M. — Noir tacheté de blanc	350.00	325.00	500.00	500.00
66	1898	62 M. — Noir, cou blanc et queue blanche	300.00	275.00	325.00	300.00
67	1890	63 M. — Blanc, moucheté de noir, corne brisée	475.00	450.00	450.00	450.00
68	1900	64 M. — Rouge orangé et blanc, oreilles blanches	325.00	350.00	350.00	350.00
69	1901	65 M. — Rouge et blanc, tête blanche	375.00	400.00	425.00	400.00
70	1890	66 M. — Jaune et blanc, tache blanche sur la queue	425.00	400.00	375.00	400.00
71	1899	67 M. — Jaune et blanc, l'œil encadré de noir.	350.00	350.00	375.00	375.00
72	1898	68 M. — Noir et blanc, tache noire sur le flanc droit	470.00	450.00	425.00	425.00
73	1897	69 M. — Blanc et rouge foncé, oreilles blanches	475.00	500.00	500.00	525.00
74	1890	70 M. — Blanc et noir, tache noire sur le chanfrein.	325.00	300.00	300.00	275.00
Valeur totale des animaux assurés.			4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Montant de la cotisation trimestrielle			20.00	20.00	20.00	20.00
Ernest Likin.						
75	1897	71 M. — Noir tacheté de blanc, cou blanc.	450.00	425.00	500.00	470.00
76	1898	72 M. — Noir, tête blanche et jambes blanches	450.00	375.00	350.00	325.00
77	1890	73 M. — Blanc moucheté de noir, corne brisée.	425.00	400.00	400.00	400.00
78	1900	74 M. — Rouge tacheté de blanc, tête blanche.	375.00	300.00	400.00	400.00
79	1901	75 M. — Rouge orangé et blanc, tache rouge sur la queue.	450.00	475.00	450.00	450.00
80	1901	76 M. — Jaune et blanc, tache blanche sur la queue.	350.00	325.00	350.00	350.00
81	1900	77 M. — Rouge et blanc, tache rouge sur le flanc droit.	375.00	450.00	425.00	425.00
82	1900	78 M. — Blanc tacheté de noir, corne droite dirigée en bas.	375.00	350.00	325.00	350.00
83	1899	79 M. — Noir tacheté de blanc, corne brisée	500.00	425.00	500.00	500.00
84	1900	80 M. — Blanc tacheté de rouge, tête blanche	300.00	325.00	300.00	300.00
Valeur totale des animaux assurés.			4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Montant de la cotisation trimestrielle			20.00	20.00	20.00	20.00

N ^o d'ordre	Age de l'animal	SIGNALLEMENT DES ANIMAUX ASSURÉS	Leur valeur d'après expertise trimestrielle			
			1er tri- mestre	2 ^e tri- mestre	3 ^e tri- mestre	4 ^e tri- mestre
Jules Gervais.						
80	1900	81 M. — Noir tacheté de blanc, jambes blanches	350.00	375.00	375.00	350.00
91	1900	82 M. — Noir, cou blanc et queue blanche	450.00	425.00	425.00	450.00
91	1900	83 M. — Blanc tacheté de noir, oeil encadré de blanc	375.00	375.00	400.00	450.00
92	1901	84 M. — Rouge orangé et blanc, tête blanche	425.00	425.00	400.00	450.00
93	1901	85 M. — Blanc et froment, l'œil droit dans le froment	375.00	350.00	375.00	400.00
94	1900	86 M. — Blanc et rouge foncé, oreilles blanches	475.00	450.00	425.00	400.00
95	1900	87 M. — Rouge tacheté de blanc, corne brisée	350.00	350.00	400.00	400.00
96	1900	88 M. — Noir tacheté de blanc, corne droite dirigée en bas	350.00	350.00	350.00	350.00
97	1900	89 M. — Jaune et blanc, l'œil gauche encadré	450.00	450.00	400.00	400.00
98	1900	90 M. — Rouge et blanc, jambes blanches	450.00	450.00	450.00	450.00
99						
Valeur totale des animaux assurés			4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Montant de la cotisation trimestrielle			20.00	20.00	20.00	20.00
Désiré Gorlia.						
100	1908	91 M. — Noir tacheté de blanc, corne brisée	300.00	375.00	325.00	300.00
101	1907	92 M. — Blanc tacheté de noir, corne dirigée en bas	350.00	325.00	325.00	350.00
102	1909	93 M. — Noir et blanc, queue et tête blanches	450.00	475.00	475.00	450.00
103	1900	94 M. — Rouge tacheté de blanc, tâche rouge sur joue gauche	470.00	425.00	425.00	450.00
104	1900	95 M. — Blanc tacheté de rouge, tâche blanche sur joue droite	400.00	400.00	400.00	425.00
105	1901	96 M. — Froment et blanc, oreille gauche cerclée	450.00	450.00	450.00	425.00
106	1904	97 M. — Froment et blanc, oeil encadré de blanc	375.00	375.00	375.00	375.00
107	1900	98 M. — Noir et blanc, tête noire, jambes blanches	425.00	425.00	425.00	425.00
108	1900	99 M. — Rouge et blanc, l'œil encadré	350.00	375.00	375.00	400.00
109	1909	100 M. — Blanc et rouge foncé, oreilles blanches	450.00	425.00	425.00	400.00
110						
Valeur totale des animaux assurés			4000.00	4000.00	4000.00	4000.00
Montant de la cotisation trimestrielle			20.00	20.00	20.00	20.00
111						
112						
113						
114						
115						
116						
117						
118						
119						
120						
121						
122						
123						
124						
125						
126						
127						
128						
129						
130						
131						
132						
133						
134						
135						
136						
137						
138						
139						
140						

III. — Le registre des comptes individuels.

Le livre des comptes individuels est le registre où chacun des membres a un compte spécial et particulier qui lui est ouvert par un folio à lui seul réservé. Le compte-banque (caisse rurale ou caisse d'épargne) y a lui aussi un compte spécial.

Les comptes individuels doivent être inscrits sur un registre différent de celui où sont transcrits les comptes collectifs parce que le but poursuivi est tout à fait différent. Et en effet les comptes collectifs et le registre qui les consigne ont pour but de favoriser le contrôle rapide des écritures et d'établir en quelque sorte automatiquement la situation de la mutuelle dans les grandes lignes de son activité sociale. Les comptes individuel au contraire poursuivent un but bien spécial qui se différencie selon qu'il s'agit des membres, de la banque, ou d'un autre compte individuel quelconque. Le compte individuel ouvert à chacun des membres a pour but de définir avec exactitude ce que chacun d'eux a reçu de la mutuelle, ce qu'il lui a payé et ce qui lui reste à payer ; on voit facilement ainsi dans quelle mesure l'assurance leur a été favorable. Les comptes individuels ouverts pour les opérations faites soit avec la caisse rurale, soit avec la caisse d'épargne ont pour but de définir la situation dans laquelle se trouve la mutuelle vis-à-vis des organismes où elle place des fonds disponibles, d'établir la mesure dans laquelle se sont faits les mouvements de dépôts et de retraits et quel est le solde des dépôts non retirés, à un moment donné.

Le registre des comptes individuels se termine par un état récapitulatif qui permet de fixer quel a été le taux de la mortalité et l'intensité de la réalisation des risques dans le cours de chacun des exercices sociaux. Au bout d'un certain nombre d'années, ces documents fourniront des éléments qui permettront de définir quelle est l'intensité probable du risque auquel sera soumise la mutuelle en temps normal.

La tenue du livre des comptes individuels ne présente aucune difficulté. Pour les comptes ouverts au nom des sociétaires, il suffit d'inscrire au crédit le montant des droits d'entrée, des cotisations et des amendes que chacun d'eux a payés et au débit le montant des sommes qu'ils ont reçues à titre d'indemnité. Pour les comptes ouverts au nom soit de la caisse d'épargne, soit de la caisse rurale, on inscrit au débit les dépôts qu'on y fait et au crédit les retraits qu'on y effectue. Les exemples que nous allons donner expliqueront mieux notre pensée que toute théorie.



LOUIS BERNARD.

Folio 1

DATES		Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janvier	10	1	s/paiem. cotisat. trim.			20.00	
Avril	2	1	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
"	10	1	s/recette indemnité 1/4	400.00			
Juillet	5	1	s/paiem. cotisat. trim.			20.00	
Oct.	7	2	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
				100.00		80.00	
1904							
Janv.	6	2	s/paiem. cotis. trim.			20.00	

LÉON DETHIER

Folio 2

DATES		Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	10	1	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
Avril	2	1	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
Juillet	5	1	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
Juillet	12	1	s/recette indemn. 1/4.	400.00			
Octobre	7	2	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
				100.00		80.00	
1904							
Janv.	6	2	s/paiem. cotis. trim.			20.00	

EMILE DETHY

Folio 3

DATES		Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	10	1	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
Avril	2	1	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
Juillet	5	1	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
Avril	3	1	s/recette indemnité 3/4	300.00			
Oct.	7	2	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
				300.00		80.00	
1904							
Janv.	6	2	s/paiem. cotis. trim.			20.00	

OSCAR DEREUX

Folio 4

DATES		Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	10	1	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
Avril	2	1	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
Juillet	5	1	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
Oct.	7	2	s/paiem. cotis. trim.			20.00	
						80.00	
1904							
Janv.	6	2	s/paiem. cotis. trim.			20.00	



PIERRE TINTUIN

Folio 5

DATES		Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	10	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Avril	2	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Juillet	5	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Octob.	7	3	s/paiem. cotis. trim.				20.00
							80.00
1904							
Janv.	6	2	s/paiem. cotis. trim.				20.00

JOSEPH TOTIN

Folio 6

DATES		Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	10	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Avril	2	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Juillet	5	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Oct.	7	2	s/paiem. cotis. trim.				20.00
							80.00
1904							
Janv.	6	2	s/paiem. cotis. trim.				20.00

HENRI LECHIEU

Folio 7

DATES		Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	10	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Avril	2	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Juillet	5	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Oct.	7	2	s/paiem. cotis. trim.				20.00
							80.00
1904							
Janv.	6	2	s/paiem. cotis. trim.				20.00

ERNEST LIKIN

Folio 8

DATES		Folio du Journal	LIBELLÉ DES ARTICLES	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	10	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Avril	2	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Juillet	5	1	s/paiem. cotis. trim.				20.00
Oct.	7	2	s/paiem. cotis. trim.				20.00
							80.00
1904							
Janv.	6	2	s/paiem. cotis. trim.				20.00



EXPOSÉ RÉCAPITULATIF

Folio 13

NOMS DE L'ASSURÉ	Valeur assurée		Les sinistres donnant lieu à indemnité partielle		Les sinistres donnant lieu à indemnité totale	
	Nombre de vaches	Leur valeur	Nombre	Montant	Nombre	Montant
1902						
1. Louis Bernard	10	4000,00	4	400,00	—	—
2. Léon Dethier	10	4000,00	1	400,00	—	—
3. Emile Dethy	10	4000,00	—	—	1	300,00
4. Oscar Deroux	10	4000,00	—	—	—	—
5. Pierre Tintuin	10	4000,00	—	—	—	—
6. Joseph Totin	10	4000,00	—	—	—	—
7. Henri Lechion	10	4000,00	—	—	—	—
8. Ernest Likin	10	4000,00	—	—	—	—
9. Emile Gervais	10	4000,00	—	—	—	—
10. Désiré Gorlia	10	4000,00	—	—	—	—
	100	40000,00	3	200,00	1	300,00

CONCLUSION.

Telle est la méthode que nous préconisons pour la comptabilité d'une société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail. Elle présente le grand avantage de ne pas s'écarter des règles généralement admises en comptabilité, de faciliter le contrôle des écritures et d'exposer à tout moment avec netteté la situation réelle de la société. Elle est en outre très simple, ce dont un peu de pratique convaincra aisément les intéressés.

Nous voudrions voir les fédérations de sociétés d'assurance mutuelle du bétail étudier avec soin les principes et les méthodes que nous venons d'exposer et travailler avec ardeur à la diffusion des bonnes méthodes de comptabilité. Elles ont là une belle mission à remplir ; car trop souvent, la tenue des registres sociaux laisse à désirer et se fait sans tenir compte d'aucune règle. Nous serions heureux si nos études aboutissaient à quelque résultat dans ce sens.

Table des Matières.

CHAP. I. Exposé général et théorique	3
I. Quel but poursuivons nous	3
II. La méthode que nous préconisons	4
CHAP. II. La tenue des livres d'une société d'assurance mutuelle du bétail	8
I. Le registre des comptes collectifs	8
II. Le registre des signalements et des expertises	15
III. Le registre des comptes individuels	19
Conclusion	26





BIBLIOTHEQUE SOCIALE ET AGRICOLE

Publications du Cercle d'Études sociales de Binche.

I. — Les œuvres sociales agricoles.

1^o Ouvrages généraux.

- | | |
|--|------|
| 1. ÉLÉMENTS D'ECONOMIE SOCIALE ET AGRICOLE, par Malherbe et Schreiber | 1,00 |
| 2. PRÉCIS D'ECONOMIE RURALE, par Malherbe. | 1,00 |
| 3. LES BIBLIOTHEQUES AGRICOLES, par Trigaut. | 2,00 |
| 4. LES MUSEES AGRICOLES, par J. Trigaut. | 1,00 |
| 5. LES MOYENS PRATIQUES de créer et d'organiser les œuvres agricoles par Malherbe. | 1,00 |
| 6. LES MONOGRAPHIES AGRICOLES, par Malherbe et Schreiber. | 1,00 |

2^o Les syndicats agricoles d'achat.

- | | |
|--|------|
| 7. LES SYNDICATS AGRICOLES, par G. Malherbe. | 1,00 |
| 8. LES COOPÉRATIFS AGRICOLES D'ACHAT par G. Malherbe. | 1,00 |
| 9. MONOGRAPHIE DU SYNDICAT AGRICOLE DE WILLAUPUIS par Malherbe. | 1,00 |
| 10. MONOGRAPHIE DU SYNDICAT AGRICOLE RÉGIONAL DE FLOBECQ par Malherbe. | 1,00 |
| 11. LES MAGASINS AGRICOLES ET SYNDICAUX par G. Malherbe. | 1,00 |
| 12. LES CONTRATS D'ACHAT D'UN SYNDICAT AGRICOLE par G. Malherbe. | 1,00 |
| 13. LA COMPTABILITÉ DES SYNDICATS AGRICOLES COOPÉRATIFS par G. Malherbe. | 1,00 |
| 14. LA TENUE DES LIVRES D'UN SYNDICAT AGRICOLE D'ACHAT par G. Malherbe. | 1,00 |
| 15. LES ACHATS COLLECTIFS D'UN SYNDICAT AGRICOLE par G. Malherbe. | 1,00 |
| 16. MONOGRAPHIE DU SYNDICAT AGRICOLE COOPÉRATIF D'ATH par G. Malherbe. | 1,00 |

3^o Les syndicats agricoles de vente.

- | | |
|---|------|
| 17. LES SYNDICATS DE VENTE ET D'EXPORTATION, par J. Trigaut. | 2,00 |
| 18. LA QUESTION BETTERAVERE ET SA SOLUTION, par Malherbe. | 1,00 |
| 19. LES SYNDICATS BETTERAVERIERS, par Malherbe. | 1,00 |
| 20. MONOGRAPHIE DU SYNDICAT BETTERAVERIER DE FRAMERVILLE, par Malherbe. | 1,00 |
| 21. LA VENTE COLLECTIVE DES ŒUFS, par G. Malherbe. | 1,00 |
| 22. LES SYNDICATS DE PLANTEURS DE TABAC par G. Malherbe. | 1,00 |

4^o Les syndicats d'exploitation agricole.

- | | |
|--|------|
| 23. LES SYNDICATS POUR L'EXPLOITATION DE MACHINES AGRICOLES, par J. Trigaut et H. Miserez. | 2,00 |
| 24. LES SYNDICATS DE BATTAGE, par Malherbe et Miserez. | 1,00 |
| 25. MONOGRAPHIE DU SYNDICAT DE BATTAGE DE LAPLAIGNE, par Malherbe. | 1,00 |
| 26. LES SYNDICATS D'AMÉLIORATION DES SEMENCES AGRICOLES, par Trigaut et Miserez. | 1,50 |
| 27. LA COMPTABILITÉ DES SYNDICATS D'OUTILLAGE AGRICOLE par G. Malherbe. | 1,00 |

5^o Le crédit agricole.

- | | |
|--|------|
| 28. LES CAISSES DE CRÉDIT FONCIER par G. Malherbe. | 1,00 |
| 29. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU RAIFFEISENISMUS, par Malherbe. | 1,00 |
| 30. LE RAIFFEISENISMUS, étude théorique et pratique, par Malherbe. | 1,00 |
| 31. MONOGRAPHIE DE LA CAISSE RURALE d'Hoogbode, par Malherbe. | 1,00 |
| 32. MONOGRAPHIE DE LA CAISSE RURALE de Willaupuis, par Malherbe. | 1,00 |
| 33. MONOGRAPHIE DE LA CAISSE RURALE DE SIVRY, par Malherbe et Fabry. | 1,00 |
| 34. LES CAISSES DE CRÉDIT AGRICOLE, système Raiffeisen, par Trigaut. | 0,50 |
| 35. LES CAISSES RAIFFEISEN, en Belgique et l'étranger par Trigaut. | 2,00 |
| 36. LES CAISSES RAIFFEISEN ET LES PRÊTS IMMOBILIERS, par G. Malherbe. | 1,00 |
| 37. LES CAISSES RAIFFEISEN ET LES PRÊTS COLLECTIFS, par G. Malherbe. | 1,00 |
| 38. LES PRÊTS DES CAISSES RAIFFEISEN ET LEURS GARANTIES : étude juridique, par Maurice Damoiseaux. | 1,00 |
| 39. LA COMPTABILITÉ DES CAISSES RAIFFEISEN par G. Malherbe. | 1,00 |
| 40. LA TENUE DES LIVRES D'UNE CAISSE RAIFFEISEN par G. Malherbe. | 1,00 |

6^o Les œuvres d'assurance agricole.

- | | |
|---|------|
| 41. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ASSURANCE DU BÉTAIL BOVIN par G. Malherbe. | 1,00 |
| 42. L'ASSURANCE DU BÉTAIL, par Octave Bouzin. | 1,00 |
| 43. L'ASSURANCE ET LA REASSURANCE DU BÉTAIL, par Malherbe et Schreiber. | 1,00 |
| 44. L'ASSURANCE CHEVALINE, par Malherbe. | 1,00 |
| 45. MONOGRAPHIE DE LA CAISSE DE REASSURANCE de la Flandre Orientale, par G. Malherbe. | 1,00 |
| 46. LES CAISSES MUTUELLES D'ASSURANCE-GRÊLE par G. Malherbe et C. Schreiber. | 2,00 |